

Demandes de dérogations mineures et d'usage conditionnel

Les membres du conseil statueront sur les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel lors de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-1295, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023



Anne-Marie Charron  
 DGA / greffière-trésorière adjointe

DÉROGATION MINEURE

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
1195 Chemin du Tour-du-Lac (Lots 6 561 949) Matricule : 2920-72-2414	Autoriser la construction d'un garage détaché de plus de 70 mètres carrés à l'intérieur de la cour avant ;

USAGE CONDITIONNEL

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
14, Impasse du Cardinal (Lots 4 755 462) Matricule : 2918-53-3189-0-020-0001	Autoriser l'usage de location court séjour de grande envergure dans la résidence ;

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Anne-Marie Charron, DGA / greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 17<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023.



Anne-Marie Charron  
 DGA / greffière-trésorière adjointe